

**VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
**AUDIENCE DE SURENCHERE**  
**Au plus offrant et dernier enchérisseur**  
**EN UN SEUL LOT**  
**Sur la Commune de CLUSES (74300), 15A Rue Marcellin Berthelot**  
**Un Appartement, une cave, 2 place de stationnement.**

La vente aura lieu  
**JEUDI 04 MARS 2021 à 14 Heures**  
**Au Palais de Justice de BONNEVILLE (74130)**

**DESIGNATION :**

**SUR LA COMMUNE DE CLUSES (74300)**

Les biens et droits constitués d'un appartement à usage d'habitation, situé au rez-de-chaussée d'une copropriété comportant 3 niveaux avec 3 appartements, avec terrain attenant (côté ouest) ainsi que 2 places de stationnement en extérieur. Le bâtiment a été construit dans les années 1960. Le bien immobilier est situé sis et cadastré 15A rue Marcellin Berthelot, Section AB 580 et AB 586, et notamment :

- Le lot n° 1 et les 85/5000èmes des parties communes générales
- Le lot n° 2 et les 2229/5000èmes des parties communes générales
- Le lot n° 7 et les 53/5000èmes des parties communes générales
- Le lot n° 8 et les 53/5000èmes des parties communes générales

• **Description de l'intérieur :**

L'appartement (lot 2) possède une entrée indépendante du reste du bâtiment, côté ouest et contient une servitude d'accès pour la chaufferie commune.

La porte d'entrée, porte-fenêtre vitrée, donne accès à : cuisine, séjour, un réduit, une cave, un salon, un dégagement donnant lui-même accès à la chambre 1, à la salle de bain et à un hall, chambre 2, chambre 3.

• **Description de l'extérieur :**

2 emplacements de parking, les plus à droite (lots 7 et 8)  
Un Terrain attenant : un jardinet côté ouest, clôturé.

**Superficie habitable totale du bien (Loi Carrez) : 95.06 m2**

**OCCUPATION**

Il résulte du PV de description en date du 06. 06. 2019 que l'ensemble immobilier est actuellement libre de toute occupation.

A la requête initiale de :

**LA CNP CAUTION**, Société Anonyme au capital de 258 734 553, 66 euros, ayant son siège social à Paris (75015), 4 Place Raoul Dautry, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 383 024 098, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés es qualités audit siège

Suite à l'audience d'adjudication en date du 10 décembre 2020, le Cabinet RIBES ET ASSOCIES a régularisé une DECLARATION DE SURENCHERE, déposée le 18 décembre 2020 et dénoncée le 21 décembre 2020, par laquelle elle déclare, au profit de ses mandants, surenchérir du dixième, conformément à la loi, le prix principal de 71.000,00 euros en sus des charges.

**MISE A PRIX 78 100 Euros, frais en sus**  
**(Soixante Dix Huit mille Cent Euros)**

Une consignation pour enchérir est obligatoire en un chèque de Banque à l'ordre du Bâtonnier séquestre d'un montant de 7.810,00 Euros, outre une somme pour faire face aux frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de BONNEVILLE (74130).

Il peut être pris connaissance par tout amateur éventuel du cahier des conditions de vente qui peut être consulté, ainsi que le procès-verbal de description ci-annexé, au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (Rôle 19/01027), et au cabinet de l'Avocat.